

CHARTRE ACHATS RESPONSABLES

Mars 2024

PRÉAMBULE



La présente Charte s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'Ecole Centrale Casablanca en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

L'objectif de cette Charte est de promouvoir au sein même des activités de l'Ecole Centrale Casablanca et auprès de l'ensemble de ses parties prenantes, le respect des principes fondamentaux relatifs aux Droits de l'Homme, au Droit du Travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Elle exprime également les attentes de l'Ecole

Centrale Casablanca vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants, notamment en matière d'éthique professionnelle et de déontologie.

Les principes exposés dans cette Charte s'appliquent à tout le personnel de l'Ecole Centrale Casablanca dans le cadre de leurs relations avec les fournisseurs ou sous-traitants et vice versa, et ce dans le respect des dispositions contractuelles et des législations nationales applicables.

Cette Charte des Achats responsables est communiquée à tous les fournisseurs et sous-traitants de l'Ecole Centrale Casablanca.

Elle est consultable en français et sur le site internet de l'Ecole.

LES ENGAGEMENTS DE L'ECOLE CENTRALE CASABLANCA VIS-A-VIS DE SES FOURNISSEURS

- Traiter ses fournisseurs avec loyauté, honnêteté, équité et respect ;
- Fournir, au cours d'un appel d'offre, les mêmes informations aux soumissionnaires, demander les mêmes délais, et évaluer les offres suivant les mêmes critères ;
- Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques transmises par le fournisseur ;
- Appliquer la transparence et la traçabilité tout au long du processus d'achat, et sélectionner ses fournisseurs de manière impartiale en fonction de critères prédéfinis, explicites et clairs ;
- Respecter les conditions contractuelles signées, et notamment les conditions de paiement ;
- Prévenir les conflits d'intérêts potentiels : les acheteurs ou prescripteurs doivent agir dans l'intérêt de l'Ecole Centrale Casablanca sans que leur intérêt personnel, familial ou relation amicale n'interfèrent dans leurs décisions professionnelles ;
- Respecter les règles éthiques de comportement individuel. Pour tous les achats et appels d'offres, les acheteurs et les prescripteurs doivent refuser tout cadeau ou avantage susceptible d'avoir une incidence sur l'attribution du marché ;

- Examiner les coûts et impacts globaux, en prenant notamment en compte le cycle de vie des produits, l'ensemble du processus de fabrication, l'optimisation des emballages, la livraison, le stockage, la maintenance, la mise au rebut, ... ;
- Chercher à construire avec les fournisseurs des relations durables, dans une démarche d'amélioration commune et continue ;
- Intégrer des fournisseurs locaux aux activités d'achats en vue de promouvoir le développement économique local ;
- Eviter les situations de dépendance économique qui pourraient mettre en péril l'une des deux parties. Développer des méthodologies et des plans d'action permettant de détecter ces situations et de prendre les mesures appropriées.
- Communiquer régulièrement et de manière cohérente, en interne et en externe, à propos du dispositif d'Achats Responsables de l'Ecole Centrale Casablanca.

LES ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS VIS-A-VIS DE L'ECOLE CENTRALE CASABLANCA

- Respecter les réglementations nationales et internationales relatives aux normes du travail. Les fournisseurs veillent notamment à mettre en place des mécanismes garantissant le respect des principes suivants :
 - L'élimination de toute forme de travail illégal ou forcé ;
 - L'élimination du travail des enfants ;
 - L'élimination de toute forme de discrimination en matière d'accès à l'emploi ;
 - Le respect des dispositions légales applicables en matière de salaire minimum, d'heures de travail, de rémunération des heures supplémentaires ;
 - Le respect de la liberté d'association de ses employés, de protection du droit syndical et de négociation collective en accord avec les dispositions légales nationales ;
 - Le respect de la dignité : Il est attendu du fournisseur qu'il traite ses employés de façon équitable, éthique, respectueuse et avec dignité. Le fournisseur se doit également de protéger ses salariés contre le harcèlement, l'intimidation et la victimisation sur le lieu de travail, incluant toutes formes d'abus sexuels, physiques et psychologiques ;
 - La protection de la santé et de la sécurité au travail : le fournisseur veille à ce que ses activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité de ses employés, de ses propres fournisseurs et des populations locales. Le fournisseur offre à ses employés des équipements de protection appropriés.
- Promouvoir l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes handicapées ou éloignées de l'emploi ;
- Respecter les législations qui leur sont applicables, notamment sociales et fiscales, et les réglementations relatives à la protection des données ;
- Respecter la réglementation relative à la protection de l'environnement ;
- Limiter l'impact environnemental par la réduction des émissions dans l'air, l'eau, les sols, etc., la réduction des consommations d'énergies et de matières premières, le recyclage des déchets et des emballages ;

- Proposer toute initiative qui privilégie un développement économique de proximité ;
- S'engagent à lutter contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion de fonds, la fraude et les pots-de-vin. Les fournisseurs s'interdisent d'offrir aux collaborateurs de l'Ecole Centrale Casablanca tout avantage (marchandises ou services gratuits, emplois ou opportunités) qui viserait à faciliter leurs activités avec l'Ecole Centrale Casablanca ;
- Révéler toute situation pouvant apparaître comme présentant un conflit d'intérêt, et porter à son attention les cas où un collaborateur de l'Ecole Centrale Casablanca pourrait avoir un intérêt quelconque dans les activités du fournisseur, ou un lien économique personnel avec celui-ci ;
- Prendre des mesures préventives afin d'éviter toute pratique ou comportement anticoncurrentiel ;
- Respecter la confidentialité des informations reçues qui sont la propriété de l'Ecole Centrale Casablanca et ne jamais utiliser ces informations pour leur propre bénéfice, et garantir le respect des droits de propriété intellectuelle ;
- Transmettre des informations exactes et justes, et qui ne soient pas susceptibles d'induire en erreur dans l'exercice des activités ;
- S'engager à travailler dans la transparence et à rendre des comptes dans le cadre de leurs affaires ;
- Promouvoir les principes de cette Charte des achats responsables auprès de ses propres fournisseurs, et s'assurer à chaque étape que ceux-ci répondent aux mêmes exigences ;
- Répondre rapidement aux requêtes des représentants de l'Ecole Centrale Casablanca sur la mise en œuvre de ces principes.

MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Je, soussigné(e), confirme par la présente que nous avons pris pleinement connaissance de la Charte des Achats Responsables de l'Ecole Centrale Casablanca, que nous sommes engagés par la mise en œuvre de ces principes et que leur non-respect pourra être considéré comme un manquement de nature à entraîner, selon sa gravité, la résiliation du contrat.

Nom de l'entreprise :

Nom du représentant :

Titre du représentant :

Date :

Signature :

Cachet de l'entreprise :

* * *

Références :

- Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact), 2000
- Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment :
 - Convention (n° 29) sur le travail forcé
 - Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective
 - Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération
 - Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé
 - Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession)
 - Convention (n° 138) sur l'âge minimum
 - Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants
 - Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail

La démarche d'Achats Responsables de l'Ecole Centrale Casablanca permet notamment de répondre aux Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants :

ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

